

# Effectuer une recherche généalogique

Le plus simple pour commencer sa généalogie est de « remonter le temps ». Interroger votre entourage sur vos grands-parents ou arrière grands-parents.

1. Si vous connaissez le lieu de naissance, mariage civil ou décès, vous pouvez consulter :

- **Les tables décennales** (ce sont des listes alphabétiques établies tous les 10 ans contenant la liste des personnes nées, mariées et décédées dans la commune),

○ **Communicables 75 ans après la clôture de la table.**

○ Lieu de consultation, archives communales, sous-série 2 E,

○ Lieu de consultation archives départementales, série E

- **Registres d'état civil** (ces registres sont établis pour une année civile et souvent divisés en 3 volumes : naissances, mariages, décès). Les actes de naissance contiennent généralement des mentions marginales contenant des informations sur les mariages/divorces et le décès de la personne concernée. Les actes d'état civil contiennent également des informations sur les parents (noms et prénoms du père et de la mère, âge des parents ils peuvent également contenir le lieu de naissance des parents). L'adresse est également indiquée. Un acte d'état civil contient toujours la date de naissance de la personne concernée.

○ **Les actes de naissance et de mariage sont communicables après un délai 75 ans. Les actes de décès sont librement communicables.**

○ Lieu de consultation, archives communales, sous-série 1 E,

○ Lieu de consultation archives départementales, série E

- **Registres paroissiaux.** L'ordonnance de Villers-Cotterêts (10 août 1539) institue l'usage du français pour tous les actes légaux et notariés et impose à l'Eglise de recenser les naissances. Les curés devaient inscrire la date de la naissance dans les actes de baptême. L'ordonnance de Blois promulguée en 1579 impose de recenser les mariages et les sépultures. « Jusqu'en 1792, c'est au curé qu'il revient de tenir, dans chaque paroisse, un ou plusieurs registres sur lesquels sont consignés les actes de baptêmes, de mariages et de sépultures, parfois les testaments, plus rarement les actes de fiançailles ou les bans de mariages. »<sup>1</sup>.
  - Les collections de registres paroissiaux ne sont pas toujours complètes en fonction des événements révolutionnaires. Un grand nombre de registres ont été perdus pendant la Révolution française.
  - A Meudon la collection des registres paroissiaux est complète depuis 1543.
  - **Librement communicable selon l'état des registres**
    - Lieu de consultation, archives communales, série GG,
    - Lieu de consultation archives départementales, série E
  
- **Tables des registres paroissiaux**
  - Ces tables ont été établies au XIX<sup>ème</sup> siècle et comporte les informations suivantes : noms, type d'acte, date, cote du registre.
  - **Librement communicable selon l'état des registres**
    - Lieu de consultation, archives communales, série GG,
    - Lieu de consultation archives départementales, série E

---

<sup>1</sup> FRANCE ARCHIVES, *Archives départementales du Cantal registres paroissiaux et d'état civil en ligne*, [en ligne], disponible sur <https://francearchives.fr/findingaid/4372cb8a201e23959c3d00e206119315575142bb> (consulté le 21/06/2021).

2. Vous connaissez un lieu d'habitation d'un de vos ancêtres mais vous ne connaissez pas son lieu de naissance ?

Vous pouvez consulter:

- **Les recensements de la population** : Ils sont réalisés en France à partir de 1836 jusqu'en 1946 tous les cinq ans pour les années se terminant en 1 et en 6 à l'exception des périodes de conflit. Après 1946, les recensements ont été réalisés en 1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999.
  - Des listes nominatives sont établies. Elles indiquent pour chaque commune, par foyer : le nom et les prénoms des habitants, l'âge, la profession, le lieu de naissance pour les recensements de 1792, 1794 et de 1906 à 1936 et la nationalité est indiquée dans les recensements de 1851 et à partir de 1872 jusqu'en 1954.
  - Les recensements sont réalisés par rues.
  - **Les recensements de la population sont librement communicables jusqu'en 1975. A compter de cette date, un délai de 75 ans s'applique.**
    - Lieu de consultation, archives communales, sous-série 1 F,
    - Lieu de consultation archives départementales, série M
  
- **Les listes électorales** : Le droit de vote est établi après la Révolution française. Un suffrage censitaire était en place. Avant 1848, seuls les citoyens payant un impôt élevé avaient le droit de vote. En 1848, le suffrage universel masculin est établi pour les citoyens français de plus de 21 ans. Les femmes obtiennent le droit de vote en 1944 et les militaires en 1945.
  - On trouve dans les premières listes électorales les noms, prénoms, adresse et profession des votants,
  - Après 1852, les informations suivantes doivent figurer sur les listes électorales : noms, prénoms, adresse, profession, date et lieu de naissance.
  - **Ces documents sont communicables après un délai de 50 ans.**
    - Lieu de consultation, archives communales, sous-série 1 K,

- Lieu de consultation archives départementales, série M.

- **Les recensements militaires.** La conscription militaire est établie en 1798 pour les citoyens âgés de 20 ans. Jusqu'à la guerre de 1870, un tirage au sort était réalisé. Après 1872, tous les citoyens hommes de 20 ans sont recensés. En 1997, le service national est suspendu pour les jeunes gens nés après 1979.

- Avant la Révolution française, les listes contiennent le nom, prénom, âge, la taille et la profession. Dans certains cas, le surnom, le lieu de naissance, le lieu de résidence, le nom et le lieu de résidence des parents peut être indiqué.
- Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, les informations contenues dans les recensements militaires sont les suivants : Nom, prénom, lieu de naissance, date de naissance, lieu de résidence, profession, nom prénom et profession des parents, numéro du tirage au sort, avis du conseil de révision.
- A partir de la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, le degré d'instruction des citoyens recensés et les motifs d'exemption sont également indiqués.
- A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et au long du XX<sup>ème</sup> siècle, des questions pratiques pour la préparation militaire :
  - De quel instrument de musique joue-t-il ?
  - Sait-il monter à cheval ?
  - Peut-il conduire et soigner les chevaux ?
  - Sait-il monter à bicyclette ?
  - Des questions relatives aux permis de conduire et aux préparations militaires sont également posées.
- En 1945, les recensements militaires contiennent une description physique des citoyens. En effet, la couleur des yeux, des cheveux et du teint sont indiqués ainsi que la forme du visage, du nez et du menton.
- Après la Seconde Guerre mondiale, le nombre d'informations recensées diminue. En 1964, les listes contiennent le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, le lieu de résidence et la nationalité, le nom, le prénom, la nationalité et le lieu de naissance des parents. En

1994, les listes contiennent uniquement les informations suivantes : nom, prénom, date de naissance et lieu de résidence.

- Ces documents sont communicables 120 ans après la date de naissance des citoyens recensés.

- Lieu de consultation, archives communales, sous-série 1 H,

- **Les recrutements militaires.**

- « Les registres de recrutement militaire recensent, chaque année, tous les jeunes gens âgés de 20 ans qui résident dans le ressort du bureau de recrutement. Ils fournissent des renseignements d'état civil, des caractéristiques physiques, le degré d'instruction, les états de service, etc. ». <sup>2</sup>

- Les registres de recrutements militaires concernant les meudonnais sont conservés aux archives départementales des Yvelines.

- Ces documents sont librement communicables jusqu'en 1921. A compter de cette date, les registres de recrutement militaires sont communicables 120 ans après la date de naissance des citoyens recensés.

- Lieu de consultation archives départementales, série R

3. Un de vos ancêtres est un ancien combattant

- Un de vos ancêtres a participé aux **opérations suivantes** :

- Première Guerre mondiale,
- Seconde Guerre mondiale,
- Guerre de Corée,
- Guerre d'Indochine,
- Guerre d'Algérie, combats du Maroc et de la Tunisie,
- Théâtres des opérations extérieurs et Opérations extérieures,
- Morts pour le service de la Nation,
- Sépultures de guerre,
- Equipages et passagers des navires de la Compagnie des Indes.

---

<sup>2</sup> ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA CORREZE, *Registres matricules du recrutement militaire – Recherche*, [en ligne], disponible sur : <https://www.archinoe.fr/cg19/recrutement.php> (consulté le 02/07/2021).

Vous pouvez consulter la base Mémoire des Hommes pour y trouver des éléments.

(<https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=198&titre=recherche-globale> )

- Un de vos ancêtres a reçu la **Légion d'Honneur**. Vous pouvez consulter la **Base LEONORE**. Elle concerne les chevaliers de l'ordre promus entre 1802 et décédés avant 1977. La recherche s'effectue par nom. Vous y trouverez son dossier numérisé.

- (<http://www2.culture.gouv.fr/documentation/leonore/recherche.htm> )

#### 4. Autres sources possibles (documents conservés par les archives départementales)

- Archives notariales (testaments, contrats de mariage,...).
  - Ces documents sont communicables après un délai de 75 ans
    - Lieu de consultation archives départementales, série E
    - Lieu de conservation : Minutier Central des notaires de Paris (pour les notaires de Paris uniquement).
- Archives du contrôle et de l'enregistrement
  - Ces documents sont communicables après un délai de 50 ans.
    - Lieu de consultation archives départementales, série C
- Archives judiciaires
  - Lieu de consultation archives départementales, série U
- Les jugements de divorces et les déclarations de grossesse.
  - Lieu de consultation archives départementales série U

## Bibliographie consultée

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE MAINE ET LOIRE, *Faire sa généalogie*, [en ligne], disponible sur [https://www.archives49.fr/fileadmin/ad49/espace\\_recherche/itineraires\\_recherche/aide\\_genealogie.pdf](https://www.archives49.fr/fileadmin/ad49/espace_recherche/itineraires_recherche/aide_genealogie.pdf) (consulté le 29/04/2020).

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES PYRENEES ATLANTIQUES, *Recherche généalogique*, [en ligne], disponible sur [http://archives.le64.fr/uploads/tx\\_arccg64/guide\\_histoire\\_famille.pdf](http://archives.le64.fr/uploads/tx_arccg64/guide_histoire_famille.pdf) (consulté le 29/04/2020).

ARCHIVES DU TARN, *Généalogie*, [en ligne], disponible sur <http://archives.tarn.fr/index.php?id=1027> (consulté le 29/04/2020)

BORDEAUX METROPOLE, *Guide de recherche ma généalogie*, [en ligne], disponible sur [https://archives.bordeaux-metropole.fr/data/guide\\_genealogie\\_revu\\_07\\_2018\\_1.pdf](https://archives.bordeaux-metropole.fr/data/guide_genealogie_revu_07_2018_1.pdf) (consulté le 29/04/2020).

FRANCE ARCHIVES, *Archives départementales du Cantal registres paroissiaux et d'état civil en ligne*, [en ligne], disponible sur <https://francearchives.fr/findingaid/4372cb8a201e23959c3d00e206119315575142bb> (consulté le 21/06/2021).

FRANCE ARCHIVES, *Débuter ma généalogie*, [en ligne], disponible sur <https://francearchives.fr/article/37865> (consulté le 29/04/2020).

FRANCE ARCHIVES, *Faire l'histoire de sa famille*, [en ligne], disponible sur [https://archives.bordeaux-metropole.fr/data/guide\\_genealogie\\_revu\\_07\\_2018\\_1.pdf](https://archives.bordeaux-metropole.fr/data/guide_genealogie_revu_07_2018_1.pdf) (consulté le 29/04/2020).

GENEANET, *Bien débiter*, [en ligne], disponible sur <https://www.geneanet.org/explore/beginners/> (consulté le 29/04/2020).